

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL**



**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 4 OCTOBRE 2010
A EPENOUSE**



COMPTE RENDU

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**1) ZA « La Croix de Pierre » à Etalans
Nouveau prix de vente des travaux de plateformage des
parcelles de la tranche 1**

Le 7/12/09, le Conseil de communauté a décidé de vendre les prestations de plateformage aux entreprises de la tranche 1 qui en avaient fait la demande au prix de 7 € HT/m².

Il apparaît que 2 entreprises de la tranche 1 demandent aujourd'hui le plateformage : Peyrafort, Dromard (pour parcelle Chays)

Or, la CCPPV ne touchera aucune subvention concernant ces parcelles.

Le bureau propose de vendre la prestation de plateformage en conservant le même niveau d'effort financier que pour les parcelles précédentes, à savoir 3.80 €HT/m²:

Simulation Plan de financement	En € HT/m ²
Coût d'aménagement moyen	12.4
Prix de vente (hypothèse)	8.6
Coût résiduel	3.8

⇒ **Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté autorise la vente des prestations de plateformage pour les dernières parcelles de la tranche 1 au prix de 8.6 € HT le m² plateformé.**

Cette prestation fera l'objet d'un titre de recette.

Un nouvel avis des domaines a été sollicité.

**2) ZA « La Croix de Pierre » à Etalans
Vente parcelle à ART FERMETURES**

Par délibération du 12 avril 2010, le Conseil de communauté a autorisé la vente d'une parcelle de 1 888 m² aux époux ESTIENNEY.

Or, la société ART FERMETURES, déjà implantée sur la ZA d'Etalans , et dont le terrain jouxte le lot précédemment cité, a fait part à la communauté de communes de son souhait d'agrandir ses locaux en créant un nouvel espace de stockage et une salle d'exposition.

Afin de permettre la réalisation des deux projets proposés, les services de la CCPPV ont proposé à M. et Mme Estienney une partie du terrain qui était jusqu'alors réservé à BATIFRANC et qui a été récemment abandonné. (parcelle WK82 de 4331 m²)

Les époux Estienney sont d'accord pour réaliser leur projet sur la parcelle WK 82, qui devra être redécoupée en 2 lots de 2 200 m² environ.

⇒ **Le Conseil de communauté décide de vendre le lot n°25 (parcelle WK 89, de 1 888 m²) à la SCI SOVI (enseigne ART FERMETURES), aux conditions financières suivantes :**

- 5 € HT le m² viabilisé

Le prix de vente du terrain viabilisé est conforme à l'avis rendu par le service des domaines.

La prestation éventuelle de plateformage fera l'objet d'un titre de recette calculé comme suit : 8.6 € le mètre carré pour la surface effectivement plateformée.

Les frais d'acte sont imputables à l'acheteur.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

3) ZA « La Croix de Pierre » à Etalans Projet de l'entreprise DROMARD sur la parcelle qui appartient à la SCI La Croix de Pierre

Faute de démarrage de travaux dans les délais impartis, la CCPPV a notifié à l'entreprise Chays son souhait de mettre en œuvre la clause résolutoire inscrite dans l'acte de vente du terrain, qui permet le rachat du terrain viabilisé par la CCPPV au prix d'achat – 10% (soit 4.5€/m²)

Il s'avère que la parcelle appartient à la SCI « La Croix de Pierre », dont l'actionnaire unique est désormais Olivier DROMARD.

La société Dromard s'engage à réaliser rapidement des travaux, avec un projet d'activité précis, en 2 étapes :

Etape 1 : Projet pour la parcelle Chays (tranche 1)	
Activité envisagée	<ul style="list-style-type: none"> - Bureaux et bureaux d'étude de Cotec et Béton 25 (10 personnes) (Béton 25 est une société qui a récemment été achetée par Dromard) - Hangar pour abriter les camions de béton (15 env.) - Préparation « fine » : atelier de mécanique, soudure, petite menuiserie, assemblage de moules
Parcelle	1,1 ha
Bâtiment	Bâtiment plus petit que le projet initial 20 m de large Un nouveau permis de construire sera sollicité. Démarrage des travaux dès que PC accordé
Remarque	Pas de stockage extérieur. La centrale béton de Gonsans ne sera pas déplacée.

Etape 2 : Projet pour une nouvelle parcelle dans l'extension (tranche 2)

Activité envisagée	Unité de fabrication lourde d'éléments de béton Process industriel (ponts roulans, engins de levage..) Gros stockage
Parcelle demandée	2 ha (parcelle rectangulaire)
Bâtiment	Grand bâtiment et haut. 1700 m ² environ sur 10m hauteur Avec possibilité d'agrandissement de tous les côtés
Remarque	Projet aussi urgent que le 1 ^{er} . Démarrage des travaux dès que possible en 2011

⇒ **Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté estime qu'il n'a pas suffisamment d'éléments d'information et de garanties concernant la réalisation de ce projet et décide d'en reporter la date d'examen.**

La commission économie est chargée d'étudier et de rendre un avis sur le projet de l'entreprise Dromard et de présenter cet avis à la prochaine réunion du Conseil de communauté.

4)ZA « Sur le Jura » à Avoudrey Demande de modificatif du règlement de lotissement pour permettre l'implantation du SDIS

Un modificatif du règlement de lotissement de la ZA intercommunale « Sur le Jura 2» est demandé afin de permettre l'implantation du bâtiment du CPI (centre de première intervention) du SDIS dans les meilleures conditions sur la parcelle ZV 115.

Cette demande de modificatif porte sur 2 points :

- Modification de l'article 3 du règlement du lotissement pour permettre l'accès au lot ZV n°115 depuis la RD 461
- Autorisation donnée à la Commune d'Avoudrey de vendre le lot ZV n°117 de 2a 96ca pour permettre au CPI d'aménager son accès à sa parcelle (le lot ZV n°117 fait actuellement partie des voiries appartenant au domaine public de la commune d'Avoudrey)

Ce projet a reçu l'accord de toutes les entreprises implantées sur la zone.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté autorise le Président de la CCPPV à engager une procédure de modificatif du règlement de lotissement pour permettre un accès de la parcelle ZV 115, qui sera vendue au SDIS, à l'ancienne RD n°461.**

5)Bâtiment occupé par l'entreprise MYOTTE-DUQUET à Fournets-Luisans : demande d'achat du bâtiment

L'entreprise Myotte-Duquet a adressé un courrier à la CCPPV, daté du 17/09/10, qui confirme sa volonté d'acheter le bâtiment situé à Fournets-Luisans.

Rappel : l'entreprise occupe les locaux depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le prix de vente du bâtiment est fixé à 300 000 € et est conforme à l'avis des domaines rendu le 13 janvier 2010.

Dans l'attente de la vente, la Communauté de communes a d'ores et déjà demandé à l'entreprise de verser une caution correspondant au montant des loyers dus depuis le 1^{er} janvier 2010.

La vente sera réalisée au profit d'une SCI à créer par les représentants de Myotte-Duquet Charpentes.

Le Conseil de communauté :

- **Autorise la vente du bâtiment au profit d'une SCI qui sera créée par les représentants de Myotte-Duquet Charpentes. Le prix de vente du bâtiment est fixé à 300 000 € et est conforme à l'avis des domaines rendu le 13 janvier 2010.**
- **Autorise le Président de la CCPPV à signer l'acte de vente correspondant.**
- **Impose une condition préalable à la vente : la SARL Myotte-Duquet devra verser à la CCPPV une caution correspondant au montant des loyers dus pour l'occupation des locaux entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2010, soit 34 000 € HT. (montant du loyer 3 400 € HT par mois)**

6) GUIDE D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

Présentation du Guide d'accueil pour les nouveaux habitants et les porteurs de projet (répertoire des services utiles sur le territoire)

SERVICES A LA POPULATION

- **Bilan du poste de coordinateur-santé et perspectives**

Suite à la remise de l'étude santé menée par Eliane Conseils, il apparaissait qu'à moyen terme, le Pays courait un risque important de déclin de l'offre de santé de 1^{er} recours. Face à ce constat préoccupant, les élus et les professionnels de santé (PS) ont décidé de construire un projet de santé coordonné à l'échelle du territoire et de confier sa conception, son organisation et sa mise en place sur le long terme à un coordonnateur-santé.

Mme Florence DUMILIEU, a donc été recrutée le 13 avril dernier pour une mission d'une durée initiale de 6 mois.

- ↳ Les objectifs de la mission

- Construire et développer un projet de santé mettant en relation les PS du territoire et les structures sanitaires, médico-sociales, sociales ainsi que les partenaires locaux et institutionnels

- Favoriser le regroupement de tous les acteurs de la santé autour du patient, ce qui implique la définition d'un nouveau modèle de pratique des soins et d'un maillage progressif et original du territoire, favorisant ainsi son attractivité. Le patient se trouve au cœur de la pratique.

- ↳ La méthode de travail

- Analyse de l'offre de soins actuelle et du fonctionnement des réseaux personnalisés et informels présents sur le Pays

- Organisation de rencontres avec les PS du Pays, notamment l'Association des PS libéraux, les élus locaux, des partenaires tels que l'Agence Régionale de la Santé, la MSA, la Fédération des Maisons de Santé Comtoises, ...

↳ Les actions mises en œuvre

- **Mise en place d'ateliers d'éducation thérapeutique**
- **Réflexion sur le dossier médical partagé**
- **Réflexion sur la télémédecine :**
- **Réflexion sur l'implantation d'une ou plusieurs Maisons de Santé sur le Pays :** après la rencontre de multiples acteurs de la santé, il apparaît qu'un maillage du territoire n'implique pas obligatoirement le regroupement des PS sur un même lieu. La création d'un véritable pôle de santé dans lequel chaque professionnel de santé est intégré permettant ainsi de partager des informations à distance tout en restant dans son propre cabinet médical reste une priorité à développer pour ce territoire. Pour autant, une Maison de Santé dotée de plusieurs cabinets médicaux ayant vocation à accueillir également des spécialistes sur la commune de Valdahon semble incontournable pour maintenir une offre de soins primaire.

En conclusion, cette période de 6 mois, relativement courte, a permis de concevoir et de poser les bases d'une organisation nouvelle pour proposer une offre de santé dans la continuité, la cohérence et la qualité des soins. Actuellement, il existe une véritable volonté à l'échelle du territoire de développer un projet de santé. Les professionnels se fédèrent petit à petit.

Une véritable politique de santé territoriale a été initiée et les premiers résultats obtenus sont très satisfaisants. Mais la mise en œuvre et l'implantation durable des nombreuses étapes utiles et nécessaires pour une nouvelle organisation de soins centralisée et coordonnée sur le Pays demande un chef d'orchestre pour coordonner les différents chantiers. Pour poursuivre ce travail, un temps supplémentaire de coordination est indispensable. Dans ce cadre, l'Association Locale des Professionnels de Santé (ALPS) libéraux semble prête à prendre le relais et à accueillir le poste de coordonnateur. Néanmoins, plusieurs questions restent encore à résoudre :

- les statuts actuels de l'association ne permettent pas de créer ce type de poste et les professionnels de santé adhérents à l'association sont uniquement des médecins et des pharmaciens
- qui financera le poste ? L'Agence Régionale de Santé ? L'Association des PS ? La Communauté de Communes ? A quelle hauteur ? => Un dossier a été déposé à l'ARS mais cette structure étant en phase de réorganisation, il est possible que la décision tarde à venir. Quant aux PS, quel financement seraient-ils prêts à apporter ?

Deux scénarios peuvent donc être envisagés :

- soit l'ALPS prend en charge le poste dès la fin du contrat de Florence Dumilieu avec la CCPPV, cette dernière pouvant aider au financement du poste pour une partie
- soit la CCPPV renouvelle le contrat de la coordinatrice santé pour 3 mois en demandant à l'ALPS l'engagement de s'organiser d'ici là pour reprendre le poste, et ce de façon définitive.

Le Conseil de Communauté s'est prononcé sur la deuxième hypothèse par 49 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

- **Transport à la demande**

Suite au Conseil de Communauté du 8 février dernier, la Commission Services a approfondi certains points encore en suspend et propose de retenir les modalités de fonctionnement énoncées en annexe.

Concernant le coût du trajet, il avait été envisagé d'appliquer un tarif de 4 €. Or, suite à une réunion organisée avec les services du Conseil Général, seul pourvoyeur de subventions, ces derniers souhaiteraient harmoniser dans le futur les tarifs de TAD pratiqués par les collectivités et proposer un tarif moyen à 3 € par trajet. Par ailleurs, le différentiel entre les budgets prévisionnels présentés en annexe reste modeste, à savoir 500 €.

C'est pourquoi, le Président a demandé l'accord du Conseil pour :

- proposer un tarif forfaitaire de 3 € par trajet
- créer un groupement de commandes avec la CC des Premiers Sapins

Le Conseil de Communauté a donné un avis favorable à ces deux propositions.

- **Etude de terrain sur la petite enfance par des étudiants de l'IRTS**

Dans le cadre de leur 2^{ème} année de formation au diplôme d'Ingénierie Sociale effectué à l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux, un groupe de 5 étudiants réalisera entre septembre 2010 et mai 2011 une étude de terrain sur le Pays consacrée au thème de la petite enfance. Plus précisément, l'expertise portera sur les points suivants : mise à jour du diagnostic sur la population, l'habitat et les déplacements, état des lieux des différentes structures d'accueil collectives et individuelles ainsi que des périscolaires, analyse plus spécifique sur le Relais Assistantes Maternelles et la ludothèque. Cette étude est gratuite, des dédommagements pour les frais de déplacement seront néanmoins à prévoir.

Le Conseil de Communauté a donné un avis favorable pour cette étude.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

- **Bilan Contrat Territorial Jeunesse et perspectives**

Fin 2006, la Conseil Général du Doubs propose aux collectivités un nouveau dispositif, le Contrat Territorial Jeunesse, qui permet d'offrir aux jeunes âgés de 10 à 16 ans, en priorité dans les secteurs ruraux, des animations de proximité, sur les temps péri et extra-scolaires. Ces missions sont assurées par un animateur, basé dans un collège.

Parallèlement, sur la Communauté de Communes, l'association de l'école de musique intercommunale rencontrait des problèmes de fonctionnement internes liés au départ du trésorier et avait besoin d'une structuration et d'un accompagnement administratif. Mais au-delà de cette tâche, l'idée était également de promouvoir l'école de musique sur l'ensemble du territoire, notamment auprès du public des 11-16 ans. Dans le même temps, la radio implantée au collège de Pierrefontaine-les-Varans, était en déclin alors qu'elle constituait un outil pouvant participer à la valorisation du territoire par le biais d'actions à la fois pédagogiques et ludiques pour les adolescents.

Ainsi, l'embauche de Martine GUINCHARD-OZANON par l'association Profession Sports en tant qu'animatrice du Contrat Territorial Jeunesse a été effective en décembre 2006 afin de prendre en charge les 2 missions évoquées ci-dessus.

Voici les missions accomplies depuis 4 ans :

- diagnostic de territoire
- actions radio : accueil des élèves et des professeurs, préparation, montage et programmation des émissions thématiques et musicales, interview d'acteurs associatifs

locaux, visite de radios professionnelles, interview d'écrivains, création d'un site Internet, sortie à l'Est Républicain, ...

- actions hors radio : participation à des voyages culturels, création d'un journal du collège, projet nutrition-santé, formation aux premiers secours, actions en lien avec Familles Rurales de Pierrefontaine, animation de soirées débats, projet tri et déchets avec ambassadeur du tri de la CCPPV, ...
- actions EMIPHD : secrétariat administratif de l'association, programmation d'interventions de professeurs de musique dans les collèges.

Chaque année, près de 1000 jeunes sont concernés par les missions énoncées ci-dessus. En 4 ans, l'école de musique s'est restructurée, de nombreuses interventions de professeurs de musique ont été organisées dans les 4 collèges de la CCPPV. Par ailleurs, une nouvelle équipe dirigeante a été élue et une nouvelle secrétaire recrutée. Martine Guinchard a donc été redéployée sur les actions CTJ liées au territoire. L'association de la radio s'est également réorganisée et les projets en lien avec le territoire ont largement été développés sur l'ensemble des 4 collèges. Enfin, des liens importants ont été tissés avec les associations Familles Rurales qui restent au cœur de la politique jeunesse de la Communauté de Communes.

Au niveau des perspectives, l'objectif premier est de développer de plus en plus d'actions en lien avec les activités de la Communauté de Communes et sur l'ensemble des 4 collèges : projets de développement durable avec visite de la déchèterie, organisation d'une journée éco-citoyenne, ..., visites de lieux tels que des entreprises et reportages radiophoniques, ..., intervention de professeurs de musique dans les collèges, ...

Ce Contrat Territorial Jeunesse constitue donc une véritable plus-value pour le développement du territoire et représente un levier d'actions non négligeable pour toucher un public adolescent alors que la CCPPV n'est pas compétente en matière de jeunesse.

En terme financier, les subventions accordées par le Conseil Général dans ce dispositif sont de 2 types : 12 000 € sont octroyés pour financer le salaire et les animations sont aidées à hauteur de 70 % plafonnées à 12 000 €. (Cf. annexe présentant les budgets réalisés). Le reste est financé par la CCPPV et par les familles pour ce qui concerne les animations.

Le Conseil Général du Doubs souhaite reconduire le dispositif mais a procédé à des ajustements financiers. Ainsi, il continuera à apporter son soutien financier au salaire (12 000 € par an), par contre l'aide financière consacrée aux animations sera dégressive à partir de 2011. Ainsi, elle est fixée à hauteur de 10 000 € pour la dite année, à 6 000 € pour 2012 et sera nulle à partir de 2013. Dans ce cadre, il sera vraisemblablement nécessaire d'augmenter la part des familles ou d'organiser des animations à moindres coûts.

Il a été demandé au Conseil Communautaire de renouveler le Contrat Territorial Jeunesse de Martine GUINCHARD pour 3 ans selon les nouvelles conditions financières fixées par le Conseil Général.

Le Conseil de Communauté a donné un avis favorable au renouvellement du contrat CTJ.

- **Projet Carrefour des bénévoles**

Pour rappel, le samedi 9 octobre prochain sera organisé au gymnase de Vercel le 1^{er} carrefour des bénévoles du Pays. Entre 14h et 16h est proposé un forum **à destination du grand public**, permettant de mettre en relation les associations qui cherchent des bénévoles et les personnes qui souhaitent donner de leur temps et s'investir dans une action. 26 associations seront réunies en 4 pôles : sport, culture et musique, animations-loisirs, social-insertion-caritatif. A partir de 16h30 suivront des témoignages de bénévoles ainsi qu'une

conférence donnée par le sociologue-chercheur, Christian GUINCHARD sur le thème : Donner du temps, c'est un temps fort ! Un apéritif clôturera les festivités.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1° FISCALITE : Réforme de la taxe d'habitation

A) PRINCIPE :

- A partir de 2011, le produit de la part départementale de Taxe d'habitation sera transféré à la Commune et la Communauté de Communes, à titre de compensation partielle de la suppression de la taxe professionnelle.
- La valeur locative nette (sur laquelle s'appliquait le taux départemental) est inférieure à la valeur locative nette de la commune, compte tenu des abattements pratiqués par le Département.
- Conséquence de la réforme :
 - le taux pratiqué par le Département (8.29%) sera partagé par règle de trois entre la Commune et la Communauté de Communes.
 - Les taux ainsi majorés s'appliqueront sur la valeur locative nette de la Commune et de la Communauté de Communes, qui, je le rappelle, est supérieure à celle du Département jusqu'en 2010.
 - Le produit s'en trouve mécaniquement augmenté pour les contribuables. Et l'augmentation est d'autant plus sensible pour le contribuable répondant aux deux critères suivants :
 - valeur locative brute communale moins élevée que la valeur locative moyenne brute du Département
 - nombre de personnes à charge plus ou moins élevé.

B) SIMULATIONS :

- Pour la Communauté de Communes , sans alignement des abattements actuels sur ceux de Département, le produit global de la part départementale transférée sera augmenté de 10 512 € pour l'ensemble des 6351 redevables de la taxe d'habitation (6.89%)

L'impact est faible en raison du taux actuel de taxe d'habitation : 0.997%

Le Bureau propose de ne pas augmenter les abattements communautaires.

Le Conseil de Communauté a émis un avis favorable à cette proposition.

- Pour vos communes , la variation sera beaucoup plus sensible pour deux raisons :
 - 41 communes sur 44 ont une valeur locative brute moyenne (sur laquelle s'appliquent les abattements), moins élevée que celle du Département,
 - les taux d'imposition varient de 1.67% à 13.37%.
 - le simulateur excel , qui vous a été précédemment envoyé, sera présenté en réunion.

2° REGULARISATION OPERATIONS D'ORDRE BUDGET ANNEXE

Le Conseil de Communauté a émis un avis favorable.

3° PISCINE

- A) Le Collège de Valdahon demande la gratuité pour l'utilisation de la piscine intercommunale.
Le Bureau donne avis défavorable à la demande car, si la gratuité est accordée au collège Edgar Faure, il faudrait l'étendre aux autres collèges et aux écoles primaires.
Cela aggraverait d'environ 70 000 € le déficit d'exploitation.
- B) Ajustement de tarifs :
1 € de redevance pour le support plastique des cartes d'abonnement.
Espace détente : 4.5 € à ajouter aux utilisateurs payant leur entrée au moyen d'une carte d'abonnement.
- C) Club nautique : modalités d'utilisation :
5 h 30 par semaine réparties les mardi, jeudi, et samedi
redevance : 300 € par semaine
- D) Convention :
La Communauté de Communes et la Commune de Valdahon doivent signer une convention de mise à disposition de la piscine (projet joint en annexe).

Le Conseil de Communauté a émis un avis favorable à ces propositions.

ENVIRONNEMENT – DECHETS

1° RESSOURCERIE

L'appel d'offre doit être lancé pour que le projet démarre en début d'année.

- Mission de gardiennage des déchetteries par du personnel spécialisé, en vue d'informer les usagers et de dévoyer de l'enfouissement des objets susceptibles d'être remis dans le circuit économique.
- Menus travaux de remise en état des dits objets
- Elimination résiduelle des objets dévoyés

Le Président a demandé l'autorisation de lancer l'appel d'offres dans le cadre de la procédure adaptée.

Le Conseil de Communauté a émis un avis favorable à cette demande .

2° REDEVANCE INCITATIVE

La mise en place de la redevance incitative pour l'élimination des déchets ménagers commencera en 2011 par des actions de recensement des besoins en matériel et par des actions de communication.

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur et à Mr le Président de la Communauté de Communes des 1ers sapins.